

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2023 à 17h00 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 22 juin 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, HENRY Lætitia.

Absents : DURAZ Sébastien avec procuration à SOL Sébastien, CHARPIN Frédéric avec procuration à GEMIN Clément.

Secrétaire de séance : DAVID Éric.

Conseillers en exercice : 09

Présents : 07

Votants : 09

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 12 juin 2023.

Vote : 7 voix pour.

2 – Validation de la convention de répartition des compétences avec l'office de tourisme de Saint Jean d'Arves.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal la convention de répartition des compétences dans le domaine touristique liant la Commune de St Jean d'Arves et l'Office de Tourisme de St Jean d'Arves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette convention de répartition des compétences dans le domaine touristique liant la Commune de St Jean d'Arves et l'Office de Tourisme de St Jean d'Arves pour une durée de 5 ans.

Vote : 7 voix pour.

3 – Modification des tarifs hiver de la halte-garderie.

Madame le Maire présente au conseil municipal les tarifs actuels de la garderie.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la halte-garderie pour la saison d'hiver uniquement.

Les tarifs seront les suivants :

* 25.00 € la demi-journée (matin ou après-midi)

* 50.00 € la journée

Il n'y a plus de forfait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux tarifs pour l'hiver 2023/2024.

Vote : 7 voix pour.

- Cotisation 2023 de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à cotisation de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie, pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2023. Cette cotisation s'élève à 300.00 €.

Vote : 9 voix pour.

5 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour la nécessité du service, la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de créer ce poste à partir du 17 juillet 2023 pour une durée de 6 mois, à 17h30 par semaine.

Vote : 9 voix pour.

6 – Modification des documents du lotissement les Buffettes (cahier des charges, règlement...).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les documents devant être modifiés pour le lotissement les Buffettes.

Le Conseil Municipal approuve la modification des documents du lotissement communal "Les Buffettes" afin de supprimer toute mention d'une servitude de passage au bénéfice de la parcelle F 287, et notamment la notice explicative, le cahier des charges, et le plan de composition.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune propriétaire, la modification des documents du lotissement communal "Les Buffettes" telle qu'approuvée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 442-10 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal précise que les conséquences financières résultant de la décision de justice à intervenir dans le cadre du litige opposant la commune à Monsieur Zuccarelli ne pourront être mises à la charge des futurs colotis. En tout état de cause, la commune conservera la propriété des équipements communs du lotissement pendant toute la durée du litige et ne procédera à leur rétrocession à l'association syndicale constituée, conformément à l'article 27 du cahier des charges, qu'une fois le litige définitivement soldé.

Vote : 9 voix pour.

Questions diverses :

- Approbation du devis de la société Bonfils pour l'achat d'une remorque à ridelle. Ce devis s'élève à 10 150.00 € HT. Approuvé à 9 voix pour.

- Autorisation d'usage de marque SYBELLES. Discussion autour de la marque Sybelles.

- Approbation du devis de la société S.E.R.T.P.R pour les travaux d'extension de la route de la chapelle de la Chal. Ce devis s'élève à 2 689.60 € HT soit 3 227.52 € TTC. Approuvé à 9 voix pour.

- Approbation du devis du cabinet GE-ARC pour le plan topographique et parcellaire sur les secteurs Collet et Mollard. Ce devis s'élève à 6 470.14 € TTC. Approuvé à 9 voix pour.

- Courrier envoyé à Mr Brun Michel afin qu'il enlève le piquet qu'il a installé sur le domaine public.
- SDES : transfert de compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : courrier à classer.
- Mise en œuvre de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, document à classer.
- Mail de la 3CMA concernant l'évolution du PLU de la commune de St Jean d'Arves. Certaines modifications minimales sur le règlement pourront être faites.
- Lecture du courrier de Mr Guille Claude pour un échange de terrain au Poingt. La commune donne son accord. Tous les frais seront à la charge de Mr Guille.
- Marquage au sol « piétons » sur la route départementale 926.
- Travaux de la combe du Mollard : l'accès au Mollard est interdit car il y a un problème de sécurité.
- Eclairage public d'Entraigues : 6 éclairages publics dont un solaire seront installés (voir les possibilités avec le câblage).
- Demande de soutien financier de Mlle Léna Dauphin. Voir si elle reste bien au ski club de St Jean d'Arves.

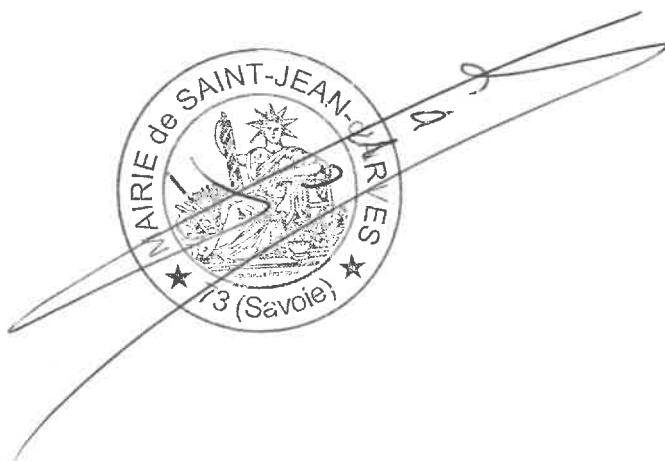
Départ de Mme Henry Laetitia à 19h00.

- Le chemin du Col d'Ornon n'est pas terminé car nous n'avons pas eu tous les accords de passage des propriétaires.
- Un rendez-vous sera fixé courant juillet avec un promoteur pour la vente de terrain du parking à la Chal.

Séance levée à 20h00.

Madame le Maire

David Eric
Secrétaire de séance

publié et affiché le 3 août 2023